

# Urbanisme

Jean TANCEREL est le maire adjoint délégué à l'urbanisme et au logement



Vous souhaitez consulter le **CADASTRE**, cliquez [ICI](#)

Vous souhaitez consulter le **PLUI** (Plan local d'urbanisme intercommunal), applicable pour les 12 communes de l'agglomération SQY, cliquez [ICI](#)

Vous souhaitez consulter le **PLAN DE ZONAGE** de Magny-les-Hameaux, cliquez [ICI](#)

Vous souhaitez consulter le **PLAN DES SERVITUDES** (ABF - Architecte des Bâtiments de France), cliquez [ICI](#)

Vous avez besoin d'un formulaire de **PERMIS DE CONSTRUIRE** et de **DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**, cliquez [ICI](#)

Les dépôts de permis de construire et de déclaration préalable **se font UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS. Attention, vous devez venir avec, 6 exemplaires (et non 2 comme indiqué sur le site du ministère) de votre dossier de déclaration préalable ou de permis de construire.**

Pour consulter un permis de construire, une autre autorisation accordée ou tout autre renseignement, **vous devez prendre rendez-vous au service urbanisme au 01 39 44 71 57.**



Infos pratiques

## Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi et jeudi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 18h.

Mercredi : de 13h30 à 19h.

Vendredi : de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Documents

[Formulaire "Etat des risques naturels, miniers et technologiques"](#)

[Arrêté N° 2006 - 115 relatif à l'information des acquereurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels](#)

Liens utiles

[Prenez un RDV en ligne avec la Ville pour la présentation de votre pré-projet d'urbanisme](#)

[Prenez un RDV en ligne avec la Ville pour un dépôt de dossier d'urbanisme](#)

[Cadastre de Magny-les-Hameaux](#)

[Formulaires d'autorisations d'urbanisme](#)

[SOY lance une procédure d'élaboration du PLUi-H](#)

[Urbanisme : ouverture du guichet numérique](#)

Contact

Tel. 01 39 44 71 71

[urbanisme@magny-les-hameaux.fr](mailto:urbanisme@magny-les-hameaux.fr)

**Agathe TURPIN**

Responsable des services à la population et des affaires juridiques